Le Rappel Républicain
DE LYON
Journal Démocratique Quotidien

Deuxième Année. — N° 314

Vendredi 11 Novembre 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1er & 16 DE CHAQUE MOIS

Les ANNONCES sont reçues { A LYON, exclusivement aux bureaux de la *Société de Publicité Artistique et Commerciale*, 52, Rue de la République. A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION ; 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent. le N°

ABONNEMENTS. { | Trois mois | Six mois | Un an |
Lyon et départements limitrophes.. | 5 fr | 10 fr | 20 fr |
Autres départements..... | 6 » | 12 » | 24 » |
Etranger (Union postale)..... | 9 » | 18 » | 36 » |

FAITS DU JOUR

M. Syveton a été arrêté hier matin au moment où il allait se battre en duel avec le capitaine de Gail. Le député de Paris, conduit devant le juge d'instruction, a été remis en liberté provisoire.

—o—

M. de la Rochethulon, député, adresse une lettre violente au fils du général André.

—o—

La Chambre a tenu deux séances; dans sa séance de l'après-midi, elle a continué la discussion du traité franco-anglais.

—o—

Le Sénat a discuté l'interpellation de M. Fougeirol sur les droits des tissus de soie pure.

—o—

La situation de Port-Arthur ne s'est pas aggravée. Les pertes des Japonais dans les derniers assauts sont énormes.

LE PROFESSEUR OLLIER

Dimanche prochain, M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, inaugurera solennellement la statue du professeur Ollier. Cette statue s'élève dans le quartier des Facultés comme un encouragement, un modèle et un vivant exemple à la jeunesse de notre Université lyonnaise. En contemplant le célèbre chirurgien, elle se retrempera dans le goût de l'étude, elle sera saisie d'une noble émulation, et elle aussi voudra goûter aux fruits de la science et de la gloire.

Le professeur Ollier est, en effet, l'une des gloires de cette Faculté de médecine de Lyon si riche en praticiens éminents : les Bonnet, les Laroyenne, les Gayet, tant d'autres morts, hélas ! et d'autres, vivant encore, qui s'acheminent sur les traces des ancêtres !

« Retracer la vie du professeur Ollier, écrit le docteur Jean Artaud (1), serait écrire l'histoire de la chirurgie tout entière pendant la dernière moitié du siècle qui vient de se fermer. Pas une question chirurgicale ne fut soulevée, depuis qu'il était à même de pouvoir la discuter, sans qu'il l'étudiât avec cette conscience qu'il apportait jusque dans les moindres détails, n'en vérifiât les résultats, n'en controlât par lui-même les expériences. S'il la trouvait erronée, sans crainte des conséquences personnelles qui pouvaient résulter de ses critiques, il la combattait avec cette argumentation solide, cette ardeur d'apôtre, cette même autorité qu'il mettait à la défendre si elle lui paraissait exacte, sérieuse, utile. Doué d'une puissance de travail surprenante, d'une activité qui n'avait d'égal que son souci de l'exactitude expérimentale et clinique, il dota la science, en créant la chirurgie conservatrice, d'une des plus belles découvertes dont l'humanité ressentira toujours les bienfaisantes applications. »

***

Léopold Ollier, dont le véritable nom patronymique est Ollier de Verneuil, naquit aux Vans (Ardèche), le 2 décembre 1830. Après de brillantes études au pensionnat des Basiliens de Privas, il suivit à Montpellier les cours de la Faculté de médecine, et en 1851, il venait à Lyon, concourait pour l'internat des hôpitaux, était reçu le premier de sa promotion, et dès lors se consacrait exclusivement à la chirurgie. Nommé chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu au concours de 1860, il se spécialisa dans l'étude des affections osseuses.

Se campant en modérateur des prouesses sanglantes du bistouri et de la scie, en limitateur économe des amputations et des désarticulations, il voulut être le conservateur et le restaurateur des membres de son prochain.

D'abord, en 1858, il démontra aux chirurgiens et aux anatomistes stupéfaits qu'il pouvait enlever à un animal vivant l'un des grands os de son squelette, le fémur, en conservant sa gaîne périostique adhérente aux parties molles et sans perte de substance.

L'année suivante, passant de la théorie à la pratique, il présentait à l'Académie des sciences un lapin et un poulet sur lesquels il avait pratiqué des greffes osseuses par transplantation du périoste. Il fallut bien se rendre à l'évidence. Plus de trois cents expériences successives eurent lieu à l'Hôtel-Dieu, toutes couronnées de succès. Aussi le docteur Ollier publia-t-il un *Traité expérimental et clinique de la régénération des os* et de la production artificielle du tissu osseux, traité auquel l'Institut attribua un grand prix de chirurgie et qui valut à son auteur d'être nommé membre de la Légion d'honneur.

« En 1870, écrit encore le docteur Jean Artaud, (2) lorsqu'éclata la guerre, Ollier fut un des premiers à offrir ses services ; il avait reçu la mission de former la première ambulance lyonnaise, et partit entouré des docteurs Lortet, Léon Tripier, Viennois, Laroyenne, Bruchs, Levrat-Perroton, Dron, Fochier, Chaballer, Bron, Schack, Bravais et Crolas, qui dirigeait le service pharmaceutique. Parmi les infirmiers placés sous la direction de M. Chauveau, aujourd'hui membre de l'Institut, on comptait M. Alphonse Gourd, actuellement député du Rhône, et Gustave Nadaud, le délicat et spirituel chansonnier, « préparant de ses mains de poète » (1) tisanes et potions pour les blessés, et dont l'inépuisable bonne humeur, la charmante simplicité, la verve toute française savaient ramener le sourire et réveiller l'entrain aux heures de tristesse et de découragement. »

Cette ambulance, on le sait, prit part à presque tous les combats de l'Est, à Villersexel, à Beaume-la-Rollande et aux batailles qui se livrèrent sous les murs de Besançon et sous ceux de Belfort. « L'histoire de l'ambulance lyonnaise, dont Ollier fut le chef, est une véritable épopée », a dit M. Nogier, directeur de l'Ecole de Santé militaire, lors des funérailles de l'éminent chirurgien, « car, tandis que les amputés succombaient presque tous, ses resséqués des articulations se rétablissaient et conservaient leurs membres. »

Rentré dans la vie civile, la guerre terminée, Ollier développe le champ de l'intervention chirurgicale grâce à l'antisepsie ; il complète ainsi sa découverte, l'élargit et la rend impérissable. En 1874, la science nationale consacre son talent en le nommant correspondant de l'Institut, et à Lyon, l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres lui ouvre ses portes en 1876.

Le 24 juin 1894, au matin, il avait reçu des mains de M. le président de la République, de passage à Lyon, les insignes de commandeur de la Légion d'honneur, et, le soir, lorsque Carnot, « mortellement frappé par le couteau de Caserio », était emporté mourant à la préfecture, le docteur Ollier, arrivé pendant l'opération pratiquée *in extremis*, encouragea par sa présence et son autorité scientifique, l'entourage présidentiel. Il sut adoucir, par ses paroles émues, les derniers moments de l'infortuné président, auquel l'unissaient des liens d'amitié déja anciens » (2).

Il aimait ses malades, et ses malades, qui le sentaient, subissaient avec gratitude la fascination de sa bonté. « Ils s'abandonnaient à lui sans résistance, parce qu'ils savaient bien que ce chirurgien n'agissait que dans l'intérêt des patients, qu'il les respectait, qu'il avait grande pitié du pauvre peuple » (3).

« Ollier avait, pour faire accepter ses conseils aux malheureux, des délicatesses touchantes, dit de son côté le docteur Jean Artaud. Un trait le peindra mieux que de longues phrases. Un praticien de ses amis, le docteur L..., soignait un employé atteint de double fracture de jambe ; des complications s'étant produites, il désirait l'avis du célèbre chirurgien, mais le client, pas assez indigent pour entrer à l'hôpital, n'avait pas cependant les moyens de faire venir un tel Maître, et n'eût pas voulu, pour rien au monde, accepter l'aumône d'une consultation. Mis au courant de la situation, Ollier se rendit au domicile du malade à l'heure où il savait y trouver le docteur L... et le fit demander. Celui-ci, sous prétexte de montrer son client à son confrère venu par hasard, eut une consultation dans les règles. La guérison suivit : aucun honoraire, bien entendu, ne fut remis au chirurgien venu fortuitement, et le malade ignora toujours le nom de son sauveur et le stratagème employé pour ménager sa susceptibilité. De tels actes, et ils abondent dans la carrière d'Ollier, se passent de commentaires. »

L'éminent praticien mourut, entouré des siens, le 27 novembre 1900, à dix heures du soir, brusquement et près d'atteindre sa soixante-dixième année. « La population lyonnaise, qui a le sentiment et le culte de toutes les grandeurs, fit une escorte triomphale à celui qui fut l'une de ses gloires les plus pures, au grand savant, au grand chirurgien, à l'homme de bien, vertueux et bon que fut Ollier. L'armée rendit les honneurs dus à sa dignité de commandeur ; le corps de santé militaire unit fraternellement ses regrets à ceux du monde médical civil ; la Faculté y maria ses robes multicolores aux uniformes d'officiers et aux soutanes des prêtres. Au cimetière de Loyasse, onze discours furent prononcés et dans tous éclata la même sincérité d'émotion, d'admiration et de regrets (4) ».

De tels honneurs étaient, du reste, mérités. « A l'étranger, dit le docteur Jean Artaud, le nom du professeur Ollier était synonyme de chirurgie française, et lorsque les savants d'Europe et du Nouveau-Monde voulaient honorer notre pays, c'était toujours à lui que s'adressaient les hommages et les témoignages d'admiration. Il appartenait à toutes les Académies, qui tenaient à le compter parmi leurs membres d'honneur. Docteur honoraire de l'Université d'Edimbourg, il faisait partie en Russie de l'Académie impériale militaire de Saint-Pétersbourg, de la Société de chirurgie de Moscou ; à Londres, du Collège royal des chirurgiens d'Angleterre, distinction presque unique dans nos annales scientifiques ; à Vienne, de la Société impériale et royale de médecine, et de bien d'autres encore, et dans la capitale de l'Allemagne, ce fut le professeur Ollier que choisirent les professeurs d'Outre-Rhin, pour personnifier, par son portrait, la science contemporaine, à coté de Lister, de Languenbeck et de Billroth. »

Dimanche prochain, dans des discours officiels, on retracera la carrière si bien remplie et si féconde du docteur Ollier. Des paroles autorisées diront ce qu'il fit pour la science chirurgicale et quel éminent bienfaiteur de l'humanité fut ce savant modeste et consciencieux.

Ajoutons, pour terminer cette rapide notice, que M. Bonvalot, député de Paris, le célèbre explorateur, est l'un des gendres de M. Ollier. Tandis que le professeur ouvrait des voies nouvelles à la science, se lançait dans le champ des investigations scientifiques et reculait les limites de la Mort, M. Bonvalot marchait à la découverte des parties ignorées du continent et, hardi pionnier de la civilisation, reculait les limites de la Barbarie. Il nous a semblé utile de réunir ces deux gloires de la même famille: le savant et l'explorateur, tous les deux soldats pacifiques du Progrès.

René RAPPEL.

(1) Lettre de l'abbé Villon.
(2) *Le professeur Ollier*, page 10.
(3) *Eloge et biographie du professeur Léopold Ollier*, par le Dr Eugène Vincent, page 47.
(4) *Les Lyonnais célèbres*, par Joseph Manin, page 126.

(1) *Le Professeur Ollier*, Lyon, imprimerie Waltener, 1901, page 8.
(2) *Le Professeur Ollier*, page 10.

NOTES POLITIQUES

LES CHACALS

Ils sont ignobles tous ces gens qui hurlent aux chausses de M. Syveton !

Ils sont misérables tous ces parlementaires qui se précipitent sur leur collègue nationaliste comme une meute affamée se précipite à la curée !

Ainsi en va-t-il des chacals qui rôdent dans le désert, l'œil allumé, la dent mauvaise, prêts à se jeter sur le gibier imprudent ou inoffensif.

Tas de chacals !

La séance de la Chambre qui aboutit à la levée de l'immunité parlementaire et à l'autorisation des poursuites contre M. Syveton est un véritable scandale, sinon une lamentable abdication.

Nous avons dit ici-même, et avec notre franchise coutumière, ce que nous pensions du geste brutal de M. Syveton. Nous l'avons réprouvé comme peu chevaleresque, inutile et maladroit. La Chambre a exclu temporairement M. Syveton ; elle ne pouvait faire autrement, mais elle devait en rester là. Elle ne devait point livrer l'un des siens au bras séculier et créer ainsi un précédent dangereux. Le gouvernement n'avait qu'à attendre les vacances parlementaires ; il aurait encore été temps de livrer le député de la Seine à la justice de M. Vallé et de M. Bourgueil.

Nous sommes douloureusement étonnés que des hommes de l'opposition, aigris par une haine inexplicable contre M. Syveton, aient emboîté le pas aux mamelucks de l'extrême-gauche et aient fait leur partie dans ce concert d'aboiements furieux contre la victime d'une nervosité regrettable.

Quant aux socialistes qui, il y a dix ans encore, ne connaissaient d'autre politique que celle du coup de poing, ils sont simplement répugnants. Voyez-vous Gérault-Richard, cet ex-locataire des fortifs, posant en Père la Douceur ? Et le tonitruant Jules Coutant ? Et toute la meute, hier maigre à faire peur, aujourd'hui grasse à dégoûter M. Jaurès lui-même ?

M. Syveton entre les mains de ces gens-là, ça vous fait penser aux chrétiens livrés aux bêtes. — Camille DIJOUD.

INFORMATIONS

LES GRÈVES DE MARSEILLE ET M. ROUVIER

Marseille, 10 novembre.

M. Rouvier, ministre des finances, vient d'adresser la lettre suivante à M. Victor Leydet, sénateur des Bouches-du-Rhône :

Monsieur le sénateur,

Vous avez bien voulu me transmettre, avec votre recommandation, une pétition par laquelle le syndicat de défense des intérêts du commerce marseillais demande qu'il soit sursis à toute poursuite contre les petits patentables de Marseille éprouvés par la grève et que des modérations d'impôt soient en outre prononcées en faveur de ces contribuables.

J'ai l'honneur de vous informer que, sur mes instructions, il a été recommandé aux percepteurs de Marseille d'apporter dans le recouvrement de l'impôt tous les ménagements compatibles avec les intérêts du Trésor et aux agents des contributions directes d'examiner avec bienveillance les démarches qui seraient présentées par les petits commerçants de cette ville.

Recevez, etc.

NOTRE ARMÉE DE L'EST ET M. GROSJEAN

Paris, 10 novembre.

M. Grosjean vient d'adresser la lettre suivante à M. Combes :

Monsieur le président du conseil,

Le commandant de notre première armée, dite armée de choc, le général de Négrier, constatait, dans un rapport, que notre situation sur la frontière de l'Est est déplorable.

Député d'un département compris dans le territoire militaire du 7e corps, il ne me paraît pas possible de différer plus longtemps les explications auxquelles a droit le pays. Il est également impossible que, pour cette grave question, je ne trouve devant moi ni le ministre compétent, ni un intérimaire, ni un gouvernement. J'aurai, en conséquence, l'honneur de vous interpeller demain vendredi.

LA SUPPRESSION DES SOUS-PRÉFETS

On a distribué aujourd'hui à la Chambre le rapport fait par M. Raoul Péret, au nom de la commission chargée d'examiner les projets de loi tendant à la suppression des sous-préfets.

Ce rapport propose à l'adoption de la Chambre une proposition de loi en quatre articles, en vertu de laquelle « les sous-préfets sont supprimés à dater du 1er janvier de l'année qui suivra la promulgation de la présente loi ».

LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE

La commission de l'agriculture a adopté le rapport de M. Mulac sur l'extension à la destruction des rongeurs, de la loi sur les associations syndicales.

Le projet implique, en outre, le droit pour le gouvernement d'ordonner les mesures jugées utiles et nécessaires. Enfin, il comporte une innovation : les frais des traitements pourront être avancés par le Crédit agricole et recouvrés ensuite comme en matière de contribution indirecte.

M. Syveton arrêté et relâché

A LA RECHERCHE DU DÉPUTÉ DE PARIS

M. Syveton arrêté au moment de se battre en duel. — Chez le juge d'instruction. — Mise en liberté provisoire. Interviews et déclarations. — Une lettre au fils du général André

Paris, 10 novembre.

M. Syveton a été arrêté ce matin à huit heures, au haras de Rueil, au moment où il y arrivait, accompagné de ses deux témoins, MM. Guyot de Villeneuve et de Dion, pour se battre en duel avec le capitaine de Gail.

L'arrestation a été opérée par les soins du commissaire de police de Saint-Germain, qui avait suivi la voiture du capitaine de Gail, se rendant sur le terrain.

Les témoins de M. Syveton ont vivement protesté contre une telle mesure et déclaré qu'ils soulèveraient dès ce soir un incident à la Chambre.

D'autre part, M. Berteaux, témoin de M. de Gail, a déclaré qu'il demanderait la mise en liberté provisoire du député du 2e arrondissement, pour qu'il puisse liquider son affaire d'honneur avec le capitaine.

Chez le Juge d'instruction. — Mise en liberté provisoire de M. Syveton.

Paris, 10 novembre.

M. Syveton a été conduit devant le juge d'instruction ce matin, en vertu de l'article 91 du code d'instruction criminelle qui oblige le juge d'instruction à décerner un mandat d'amener contre l'inculpé qui n'a pas déféré au mandat de comparution.

M. Berteaux, député, témoin du capitaine de Gail, s'est rendu chez le garde des sceaux pour lui demander la mise en liberté de M. Syveton. M. Vallé a répondu qu'il ne doutait pas que le juge d'instruction remît M. Syveton en liberté dès que celui-ci aurait pris l'engagement devant ce magistrat de se présenter à toute réquisition.

M. Syveton a été remis en liberté à midi.

Interview de M. Syveton

Paris, 10 novembre.

Un de nos confrères a pu, cet après-midi, voir à Neuilly même M. Gabriel Syveton, qui reste fort peu ému de l'aventure de ce matin :

Je n'ignore pas, lui a-t-il dit, que ma mise en liberté est due aux protestations énergiques de M. Berteaux et aux démarches instantes qu'il a faites immédiatement auprès du ministre de l'intérieur.

Actuellement, je suis libre, absolument libre. Le juge d'instruction m'a seulement demandé ma parole d'honneur que je me présenterai à toute réquisition du parquet. Cette formalité était parfaitement superflue. Je n'ai jamais songé à me dérober à la responsabilité de mon acte.

Si j'ai quitté mon domicile, c'est uniquement parce que je savais qu'on voulait m'arrêter et que je tenais à être libre jusqu'au moment où aurait été réglée l'affaire d'honneur qui, ce matin même, m'a fait sortir de ma retraite provisoire.

Quelle suite sera maintenant donnée à cette affaire, inopinément interrompue aujourd'hui ? Les témoins doivent avoir une entrevue à ce sujet à la Chambre, cette après-midi même. M. Guyot de Villeneuve et le marquis de Dion, qui ont bien voulu me représenter, me feront connaître dès ce soir la décision qui aura été prise.

Il est très probable que la rencontre ajournée par la maladresse de M. Combes et de ses agents aura lieu incessamment.

Interview de M. Guyot de Villeneuve

Paris, 10 novembre.

Les habiletés du gouvernement deviennent tout à fait grotesques. Arrêté ce matin avant le duel, M. Syveton est mis maintenant en liberté. Quelle comédie joue le parquet ?

Bref, voici les détails sur ces deux événements, tels que nous les a donnés M. Guyot de Villeneuve lui-même, témoin de M. Syveton :

Nous étions persuadés, nous dit le sympathique député de la Seine, que la police ferait tout son possible pour nous suivre et empêcher le duel. Aussi, avions-nous pris à ce sujet toutes les précautions nécessaires.

M. de Dion avait fait préparer une automobile de quarante chevaux. En effet, dès ce matin deux agents, avec une voiture automobile, se trouvaient devant ma porte, avec une motocyclette et tous les agents cyclistes de Neuilly. Nous sommes partis à toute allure, vers sept heures et demie,

MM. de Dion, Syveton, le docteur Tolmer et moi, nous n'avons pas eu de peine à semer nos suiveurs. Il était exactement sept heures cinquante quand nous sommes arrivés au haras de Suresnes, car le duel devait avoir lieu dans un champ situé à côté.

Peu d'instants après M. Berteaux arrivait de son côté avec MM. Guyon, de Gail et un médecin de Saint-Germain. Derrière ces messieurs venait immédiatement une autre voiture, qui s'est arrêtée aussitôt et un commissaire de police aux délégations judiciaires, ceint de son écharpe, en est descendu, s'est avancé vers Syveton qui se trouvait au milieu de nous sur la route et l'a mis en état d'arrestation.

Nous avons protesté de toutes nos forces et, m'adressant à M. Berteaux, je lui ai fait observer que nous avions pu dépister la police, qu'il n'avait pas pris les mêmes précautions et qu'il aurait bien dû se douter de qui se passait.

M. Berteaux m'a répondu qu'il avait cru être suivi par des journalistes et, s'adressant au commissaire, il lui a ordonné de laisser les adversaires se battre, ajoutant qu'il allait protester auprès du ministre et qu'il le ferait révoquer.

Rien n'y a fait. L'arrestation a été maintenue. M. Syveton n'a pas fait de difficulté. Il est monté dans la voiture qui avait servi à l'agent de la Sûreté générale et il a été conduit au quai des Orfèvres, où il a été mis à la disposition de M. Jolliot, juge d'instruction.

Pendant ce temps, M. Berteaux rentrait à Paris. Il arrivait à dix heures passées à la Chambre et on pouvait le voir dans la salle des séances discuter vivement et protester contre les procédés grotesques de la police.

Il se rendait aussitôt au ministère de l'intérieur et réclamait la mise en liberté immédiate de M. Syveton, dont l'arrestation dans les circonstances que l'on sait le mettait personnellement en mauvaise posture. Il s'est rendu de même au ministère de la justice et des ordres ont été donnés en conséquence, le ministère ne se souciant guère d'avoir encore un débat sur cette affaire.

Il y a eu un conciliabule entre MM. Vallé, Bulot, Fabre et Joliot. Vers onze heures et demie, M. Joliot arrivait au quai des Orfèvres et se faisait introduire auprès de M. Syveton, qui se trouvait dans le cabinet d'un secrétaire de M. Hamard. Après un interrogatoire d'identité, le député du 2e arrondissement a été laissé en liberté par le magistrat, qui lui a fait au préalable donner sa parole de se présenter à toute réquisition du parquet.

M. Syveton a, aussitôt après, regagné son domicile en voiture.

Les officieux excusent le parquet, en disant que l'article 91 du Code d'instruction criminelle obligeait le magistrat à décerner un mandat d'arrêt, M. Syveton n'ayant pas déféré au mandat de comparution.

Cette explication n'est pas valable, puisque M. Joliot avait donné hier l'assurance à Me Nollhan que M. Syveton ne serait pas inquiété avant deux heures aujourd'hui.

Les témoins ont consigné dans leurs procès-verbaux les différents incidents qui se sont produits. Ces procès-verbaux ne font que résumer ce que nous venons de raconter tout au long.

Ajoutons seulement que le duel devait avoir lieu au pistolet. Deux balles devaient être échangées à vingt-cinq pas et au commandement.

LE DUEL SYVETON-DE GAIL

Paris, 10 novembre.

La rencontre sur le pré de M. Syveton et du capitaine de Gail est décidée pour ce matin et cela à la suite de l'arbitrage, qui dit en substance que M. Gabriel Syveton avait le droit, soit de relever l'injure qui lui avait été faite par le capitaine de Gail, soit de n'en pas tenir compte.

L'adversaire de M. Syveton est le second fils du baron Henri de Gail, un magistrat alsacien nommé conseiller à la cour de Nancy après l'annexion. Il a pour frère aîné le capitaine d'infanterie Joseph de Gail, breveté, à l'état-major du 2e corps d'armée, à Amiens. L'une de ses sœurs a fait partie du service d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, jusqu'à l'époque de son mariage avec le général marquis de Froissard-Broissia.

Donnons quelques détails sur la carrière du baron Jean de Gail :

Né à Odernai (Alsace), le 2 juin 1869, il fit ses études à la Malgrange et à Saint-Sigisbert, à Nancy.

Entré à Saint-Cyr en 1889, sous-lieutenant au 2e chasseurs d'Afrique, à Tlemcen, où il épousa Mlle Rozan, fille de la comtesse Rozan, petite-fille du financier M. Mirès.

Lieutenant au 15e dragons à Libourne, il se fit détacher aux spahis soudanais, fut mis au tableau à son retour en France, en 1899, et passa capitaine (pour ordre) au 4e chasseurs, à Epinal.

Il occupa alors les fonctions d'officier d'ordonnance du prince de Monaco, auprès duquel il resta peu de temps, et il obtint une mutation d'office pour le 11e cuirassiers, à Saint-Germain-en-Laye (gouvernement militaire de Paris).

Les incidents du Duel

Nous racontons, d'autre part, les circonstances dans lesquelles M. Syveton a été arrêté au haras de Suresnes, au moment où il allait se battre avec M. le capitaine de Gail.

De longs pourparlers auraient eu lieu, avant la décision de rencontre. Plusieurs arbitres auraient été sollicités de donner leur opinion, et parmi eux M. Lockroy et M. Clemenceau. Voici en quels termes M. Lockroy aurait répondu à la demande qui lui avait été adressée :

Je ne vois pas dans cette affaire matière à arbitrage. M. de Gail a écrit à M. Syveton une lettre que celui-ci a jugée injurieuse. M. Syveton a demandé réparation à M. de Gail. Les deux adversaires sont d'accord pour vider leur différend par les armes. Que voulez-vous que j'arbitre ?

Quant aux motifs qui ont poussé M. de Gail à écrire à M. Syveton, il ne m'appartient ni de les apprécier, ni de les juger.

M. Clemenceau avait également répondu :

Vous me communiquez un procès-verbal signé des témoins de M. Syveton et de vous-mêmes, dans lequel il est dit que vous acceptez un arbitrage, « non pour trancher des idées de personnes mais pour décider s'il y avait lieu à rencontre, M. le capitaine de Gail n'ayant, au dire des témoins de M. Syveton, aucune raison personnelle de s'en prendre à M. Syveton ».

C'est là-dessus, précisément, que je ne puis concevoir aucun arbitrage. M. le capitaine de Gail invite M. Syveton à relever une injure et M. Syveton la relève. Quoi de plus ?

Je ne crois pas que personne puisse avoir le droit de procéder à une enquête sur les motifs qui ont pu déterminer M. le capitaine de Gail. Pour moi, je ne saurais me constituer juge de sa psychologie et je crois qu'il sera difficile de trouver des précédents en faveur d'une telle procédure.

A la suite de ce refus, c'est, on le sait, le général Mouton et le colonel Derué qui ont accepté d'être les arbitres.

La Lettre du capitaine de Gail

Paris, 10 novembre.

La lettre du capitaine de Gail qui a motivé cette affaire était ainsi conçue :

Feularde, par Dun-sur-Auron (Cher), 5 novembre 1904.

Monsieur,

Votre geste odieux s'est déjà vu flétrir par l'opinion publique. La justice lui réserve une sanction qu'il n'appartient à personne de préjuger.

Reste l'armée de la République. Il n'est pas un de ses officiers qui n'ait le droit de vous demander raison d'avoir aussi lâchement frappé son chef sans défense.

Je crains de m'être déjà laissé devancer par d'autres dans ce soin, mais j'espère que vous saurez relever comme il convient la plus sincère expression de mépris que je puisse vous adresser d'ici.

Jean de GAIL,
capitaine au 11e cuirassiers.

Une Lettre de M. de La Rochethulon, député, au Fils du Général André.

Paris, 10 novembre.

En réponse aux déclarations du lieutenant André, qui a fait savoir, dans une interview, qu'il ne provoquerait pas M. Syveton et qu'il laisserait aux tribunaux le soin de venger l'outrage fait à son père, M. G. de la Rochethulon, député de la Vendée, lui a adressé la lettre suivante, que nous publions à titre de document :

Monsieur;

Il y a eu dans l'histoire un précédent assez connu de l'aventure fâcheuse qui vous arrive. Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de don Diègue et du Cid.

J'avais la naïveté de croire, jusqu'ici, qu'un officier français valait un noble espagnol. Il paraît que je me suis trompé.

Il est vrai que votre prudence peut avoir pour excuse que l'auteur de vos jours n'a que de lointains rapports avec don Diègue : la bande de mouchards et de casseroles qui l'entourent ne peut évidemment se comparer aux seigneurs navarrois et castillans, mais je m'imaginais quand même qu'un peu de sang viril coulait dans les veines d'un homme qui porte l'épaulette.

Vous préférez faire laver votre opprobre de famille par les tribunaux : c'est une appréciation digne des mœurs introduites dans l'armée par votre père. Vous avez sans doute la mentalité d'un Pressensé ou d'un Vadecard. Je ne vous en fais pas mon compliment et, bien que je ne sois pas suspect d'approuver l'acte commis par notre collègue (puisque j'ai voté avec beaucoup de ses amis la censure de cet acte), il n'en reste pas moins bien établi, monsieur, que vous êtes le fils satisfait d'un général gifté.

J'ai l'honneur de ne pas vous saluer.

G. DE LA ROCHETHULON,
député de la Vendée, ancien officier.

L'ACTUALITÉ

Soufflets et coups de poing

A propos de la gifle de M. Syveton. — La gifle parlementaire. De la Révolution à nos jours Quelques scènes. — Un peu de modération
S. V. P.

Qu'on se rassure : nous ne parlerons pas de tous les scandales parlementaires ; il y faudrait un volume. Que dis-je ! il faudrait une encyclopédie.

Le scandale est au début du parlementarisme français: C'est un parrain qui ne l'a jamais abandonné et qui revient trop souvent.

Lorsque les Etats-Généraux durent quitter le Jeu de Paume, le Tiers-Etat refusa de sortir. M. de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies, entra dans la salle, son chapeau sur la tête, comme le voulait l'étiquette quand il parlait au nom du Roi, et somma les députés présents de quitter la salle.

Nous n'en parlons que pour rectifier l'histoire écrite par les républicains, qui ont parlé de l'insolence de M. de Dreux-Brézé.

Quant aux paroles de Mirabeau, elles ont été arrangées après coup. Il n'eut point cette attitude arrogante et solennelle en face du représentant du Roi, telle que la montre le bas-relief de Dalou, et telle qu'on l'a racontée. Il était à l'autre bout de la salle, dans un groupe compact, et il cria de cette place :

— Nous ne sortirons que par la force !

C'est tout. Cela ne fit pas grande sensation sur le moment ; mais, après coup, les malins du parti arrangèrent le mot et en firent une scène dramatique et un scandale.

***

Les scandales de la Convention, nous n'en parlerons pas. Ils sont légion. On ne se battait alors, comme aujourd'hui, qu'au premier sang ; mais on remplaçait l'épée par la guillotine. Quand les derniers survivants virent qu'il n'allait bientôt plus rester que les casquettes, ils firent le 9 thermidor pour ne pas suivre le chemin. Cela n'empêcha pas l'assemblée d'être envahie un peu plus tard par les Sans-Culotte, et Boissy-d'Anglas, qui présidait, resta impassible à son poste, saluant la tête du député Féraud, qu'un ignoble jacobin lui présentait au bout d'une pique.

Sait-on l'épilogue de cette histoire ?

En 1889, un descendant de Féraud, portant son nom, fut élu député d'un département du Midi et invalidé par la Chambre.

Un descendant de Boissy d'Anglas était député de cette Chambre. Il refusa de voter l'invalidation, et comme on lui demandait pourquoi :

— J'ai fait cela, dit-il, en souvenir de son aïeul et du mien.

Le mot est charmant et console un peu du sujet que nous traitons. C'est une oasis.

***

Autre anecdote :

En 1830, le 25 janvier, le maréchal Bugeaud, qui était alors le général Bugeaud, député, et qui avait cinquante ans, protesta avec indignation contre les paroles d'un député de la gauche qui insultait l'armée.

Le général Bugeaud répondit par une vigoureuse défense de l'armée et de la discipline militaire.

A ce moment, un député de l'Eure, nommé Dupont, se leva et adressa au général une basse injure, ce qui est encore dans les traditions de nos antimilitaristes.

Le général, qui était à la tribune, ne fit qu'un bond et, avant qu'on ait eu le temps de s'interposer, il avait rejoint son insulteur et lui appliquait une gifle retentissante.

Ici nous sortons des traditions : le député antimilitariste se battit. La rencontre eut lieu le lendemain, dans une allée du Bois de Boulogne ; on se battit au pistolet et le député de l'Eure, atteint d'une balle, tomba raide mort.

***

Sous l'Empire, le Parlement fut sobre de coups de poing et de soufflets.

L'Assemblée nationale de 1871 était composée, en grande majorité, d'hommes de grande valeur et de bonne éducation : on se querellait dans les formes parlementaires.

L'Assemblée suivante ne fut pas plus désordonnée, même au 16 mai quand M. de Fourtou lui dit :

— Nous n'avons pas votre confiance; vous n'avez pas la nôtre !

Ce qui fut un scandale, ce fut la gifle que Gambetta reçut vers cette époque, en revenant de Versailles, dans la salle des Pas-Perdus de la gare Saint-Lazare.

L'agression, venue d'un particulier qui n'avait aucun motif de haine personnelle